

ANNEXES RPE DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE



Table des matières

ANNEXE 1 - ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.....	2
ANNEXE 2 - AUTORISATION PARENTALE	3
ANNEXE 3 - D'AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIES, DE FILMS ET D'ENREGISTREMENTS.....	4

ANNEXE 1 - ACCEPTATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



Je, soussigné(e), Monsieur ou Madame _____

Assistant(e) maternel(le) exerçant sur la commune de Roche la Molière et demeurant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du RPE de la Maison de la petite Enfance de Roche la Molière et accepte l'ensemble de ses clauses.

Fait à _____

Le ____ / ____ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE 2 - AUTORISATION PARENTALE



Je soussigné (e) Madame, Monsieur _____

Demeurant _____

N° de téléphone Domicile _____ Portable _____

Autorise Madame _____

N° agrément _____

En qualité de : Assistant(e) maternel(le) Garde à domicile

De mon ou mes enfants _____

Né(s) le _____

• Certifie que les enfants nommés ci-dessus sont à jour de leur vaccin selon le calendrier vaccinal en vigueur

• A participer aux temps collectifs et aux différentes activités proposées par le Relais Petite Enfance « Cabrioles » de Roche la Molière.

oui **non**

• A participer aux sorties proposées par le Relais Petite Enfance « Cabrioles » de Roche la Molière.

oui **non**

• Autorise un agent de la collectivité à transporter mon ou mes enfants nommés ci-dessus à bord du véhicule : boxer Peugeot¹ immatriculé 8068 ZL 42

oui **non**

Fait à _____

Le ____ / ____ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

¹ Groupama Assurances Mutuelles 8/10 rue d'Astorg 75383 PARIS Cedex 08

N° de police F113/869 869 14440292C1019 - Une photocopie de l'assurance sera fournie aux parents sur simple demande.

ANNEXE 3 - D'AUTORISATION DE PHOTOGRAPHIES, DE FILMS ET D'ENREGISTREMENTS



Je soussigné(e).....
Parents ou représentants légaux de l'enfant (nom et prénom)

autorise n'autorise pas

La responsable du RPE et les assistants(es) maternels(les) à photographier, filmer ou enregistrer mon enfant selon les conditions fixées ci-après :

ARTICLE 1 – ETENDUE DE L'AUTORISATION

L'autorisation porte sur :

- Les photographies des enfants,
- Les films,
- Les enregistrements, notamment des voix.

ARTICLE 2 – USAGE

Les photographies, films ou enregistrements sont strictement réalisés dans le cadre des activités du RPE, par ces supports, à l'activité quotidienne ou plus festive des enfants.

Ex. :

- Cartes (pâques, Noël, fêtes...)
- Panneaux de photos exposés,
- Enregistrement des voix d'enfants,
- Livrets.

ARTICLE 3 – DIFFUSION

La MAISON DE LA PETITE ENFANCE s'engage pour l'ensemble des établissements concernés, et conformément au droit à l'image, à assurer une protection des photographies, films et enregistrements qui pourraient être réalisés.

A ce titre, la diffusion est limitée

- aux assistants(es) maternels(les) fréquentant le RPE oui non
- aux parents qui s'engagent à ne pas en faire une diffusion extérieure, oui non
- à la communication municipale (journaux, Vision, ...). oui non

ARTICLE 4 – REFUS

En cas de refus, le RPE s'engage à ne pas présenter l'enfant sur les photos ou autre support et à ne pas le faire apparaître sur les films réalisés.

ARTICLE 5 – CAS PARTICULIERS

Pour tous les cas particuliers qui demanderaient une diffusion plus importante (affiches, plaquettes, articles de presse), une autorisation individuelle et spécifique serait sollicitée, conformément au règlement en vigueur.

Fait à _____

Le ____ / ____ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »